



Cérémonie de remise des diplômes de Garde forestier dans le Parc national de Gorongosa. Parc national de Gorongosa, Mozambique. Photo d'Augusto Carlito Bila.

GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE SUIVI :

Formation aux droits humains pour les gardes forestiers dans les parcs nationaux et autres zones protégées

Mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

Préface	ii
Introduction	I
Relation entre le présent Guide et les subventions de l'USAID	2
Section 1 : Valeurs et normes, Code de conduite, Droits des gardes forestiers	3
Objectif.....	3
Attentes en matière de formation	3
Code de conduite.....	3
Impact et importance	6
Section 2 : Analyse des conflits et connaissance de la situation	7
Objectif.....	7
Attentes en matière de formation	7
Impact et importance	8
Section 3 : Engagement	10
Objectif.....	10
Attentes en matière de formation	10
Impact et importance	11
Section 4 : Désescalade et détention	13
Objectif.....	13
Attentes en matière de formation	13
Impact et importance	14
Section 5 : Suivi et évaluation	16
Objectif.....	16
Attentes.....	16
Impact et importance	17
Section 6 : Redevabilité	18
Objectif.....	18
Attentes.....	18
Impact et importance	19
Annexe I : Ressources	20

PRÉFACE

À partir de l'exercice fiscal 2020, la Déclaration explicative conjointe ou la Déclaration des responsables accompagnant la Loi de finances exige à l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) d'intégrer plusieurs nouvelles exigences, le cas échéant, dans les contrats et les subventions d'assistance pour les projets dans les parcs nationaux et autres zones protégées. Selon l'USAID, les parcs et les zones protégées comprennent les six catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)¹ pour les parcs et les zones protégées à savoir :

1. Les réserves naturelles intégrales / Zones de nature sauvage
2. Les parcs nationaux
3. Les monuments nationaux ou caractéristiques nationales ou
4. Les zones de gestion d'habitats spécifiques
5. Les paysages terrestres/marins protégés
6. Les zones protégées avec utilisation durable des ressources naturelles

Ce document, ainsi que plusieurs autres, a été élaboré pour fournir des directives aux missions et autres unités opérationnelles de l'USAID afin de répondre à la directive du Congrès. Les quatre exigences énumérées dans la Déclaration des responsables sont indiquées ci-dessous :

1. Les informations relatives au projet proposé et à ses incidences potentielles doivent être communiquées aux communautés locales, et le consentement libre, préalable et éclairé des communautés autochtones concernées est obtenu conformément aux normes internationales ;
2. Les incidences potentielles du projet proposé sur les revendications existantes en matière de terres ou de ressources des communautés locales ou des populations autochtones concernées doivent être prises en compte et traitées dans tout plan de gestion ;
3. Les écogardes, les gardes forestiers et les autres membres du personnel chargé de l'application de la loi autorisés à protéger la biodiversité doivent être correctement formés et supervisés ;
4. Des mécanismes efficaces d'expression des griefs et de recours pour les victimes de violations des droits humains et d'autres comportements répréhensibles doivent être mis en place.

¹ <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/protected-area-categories>

INTRODUCTION

L'USAID s'est engagée à améliorer la formation, la transparence et la redevabilité des gardes forestiers des zones protégées, des écocardes, des gardes communautaires et de tous les autres membres du personnel autorisés à protéger la biodiversité (« gardes forestiers »)² soutenus, employés ou gérés par les partenaires de mise en œuvre de l'USAID (« partenaires »). Ce Guide des meilleures pratiques en matière de formation et de suivi (« le Guide ») vise à aider les partenaires à surveiller et à faire respecter la loi et la protection des droits humains dans les parcs nationaux et autres zones protégées, comme l'exige les directives du Congrès³.

L'objectif de ce guide est de s'assurer que les partenaires adoptent une approche de la gestion des zones protégées fondée sur les droits humains, c'est-à-dire que les gardes forestiers connaissent et apprécient les droits de toutes les personnes qu'ils rencontrent dans le cadre de leur travail. La « gestion des zones protégées » couvre une série d'activités, notamment : la surveillance de la biodiversité ; la gestion des pièges photographiques de télédétection ; l'évaluation et le développement d'infrastructures telles que les postes de gardes forestiers, les ponts, les pistes et les refuges ; l'accompagnement des touristes ; le soutien aux chercheurs scientifiques ; l'organisation de réunions d'engagement communautaire ; la sensibilisation ; et l'organisation de patrouilles. Ce guide vise à garantir que les gardes forestiers disposent de la formation pratique, des connaissances techniques et de la préparation mentale nécessaires pour gérer les situations de manière à éviter les conflits pouvant être évités et à ne pas causer de préjudices.

Les sections suivantes présentent les éléments essentiels de la formation des gardes forestiers dans les domaines des valeurs et des normes, du code de conduite, des droits des gardes forestiers, de l'analyse des conflits et de la connaissance de la situation, de l'engagement, de la désescalade et de la détention, du suivi et de l'évaluation, et de la redevabilité.

Ce guide est fondé sur les droits humains et les libertés civiles tels qu'ils sont décrits dans la Constitution des États-Unis et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)⁴.

S'appuyant ces deux documents fondamentaux, la Stratégie de l'USAID sur la démocratie, les droits humains et la gouvernance (2013) stipule que les droits humains « comprennent le droit de ne pas subir de violations de l'intégrité physique (telles que la torture, l'esclavage et la détention illégale), les droits collectifs de tous les citoyens de jouir de droits politiques et de libertés civiles, ainsi que l'égalité des chances et l'accès non discriminatoire aux biens et services publics. »⁵

Ce guide a pour but de faciliter la formation et le suivi des gardes forestiers afin qu'ils adoptent une approche basée sur les droits pour protéger la biodiversité et le bien-être humain.

L'USAID a une politique de tolérance zéro à l'égard de la violation des droits humains dans le cadre de ses activités. Cela inclut le travail effectué dans les zones protégées par les partenaires et les bénéficiaires directs, tels que les gardes forestiers et le personnel chargé de l'application de la loi. Les violations des droits humains peuvent inclure la violence physique et l'intimidation, la violence fondée sur le genre y compris l'exploitation et les abus sexuels, la traite des

² Le terme « garde forestier » comprend les gardes du parc, les écocardes, les gardes communautaires et tous les autres membres du personnel autorisés à protéger la biodiversité.

³ Congrès des États-Unis, Commission de la Chambre des représentants sur les Services financiers, *Loi de finances consolidée complémentaire, 2020*, 116^e Congrès, 2019, H. R. 1865 SOM Division D, page 443, et Division G, page 766, <https://www.congress.gov/bill/116th-congress/house-bill/1865>.

⁴ Nations Unies 1948. Déclaration universelle des droits humains des Nations Unies. New York : Nations Unies <https://www.un.org/en/about-us/universal-declaration-of-human-rights>.

⁵ Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). 2013. *Stratégie sur la démocratie, les droits humains et la gouvernance*. Washington, DC : USAID. <https://www.usaid.gov/democracy/democracy-human-rights-and-governance-strategy>.

êtres humains, la maltraitance des enfants, l'exploitation, la négligence ou la marginalisation des bénéficiaires par les partenaires, les gardes forestiers ou le personnel chargé de l'application de la loi.

Les programmes de l'USAID s'engagent à respecter le principe « Ne pas nuire », ce qui signifie que les efforts de l'USAID « ne doivent pas renforcer ou consolider par inadvertance des pratiques discriminatoires ou mettre quiconque en danger »⁶

Ce guide fournit une vue d'ensemble des éléments clés d'une approche de la formation et de la supervision des gardes forestiers basée sur les droits, qui peut contribuer à minimiser les risques de violations des droits humains.

Le guide commence par une présentation générale qui souligne l'importance d'un code de conduite clair fondé sur des valeurs et des normes, ainsi que le rôle essentiel de la connaissance de la situation. Les sections suivantes abordent les différentes étapes de l'engagement, de la désescalade et de la détention. Enfin, des recommandations concernant le suivi, l'évaluation et la redevabilité sont formulées. Les partenaires sont encouragés à gérer, suivre et évaluer les activités des gardes forestiers, en mettant l'accent sur la protection des droits humains pour tous les membres de la population.

RELATION ENTRE CE GUIDE ET LES SUBVENTIONS DE L'USAID

Ce guide a été rédigé pour fournir des conseils aux gestionnaires d'activités de l'USAID, aux représentants du responsable des accords et des contrats (ARRA/RRC) et aux partenaires, le cas échéant. Les informations contenues dans ce document reflètent les bonnes pratiques et sont destinées à servir de document de référence et d'aide à la conception et à la mise en œuvre d'activités impliquant des gardes forestiers dans les parcs et les zones protégées. Les partenaires sont encouragés à consulter ce guide pour mener à bien les activités décrites dans la subvention d'assistance par l'USAID, mais ce document n'impose pas, en soi, d'obligations contraignantes à une partie, à moins qu'il ne soit incorporé dans un contrat de subvention. La formation des gardes forestiers, bien qu'éclairée par les principes présentés ici, est en fin de compte la responsabilité des agents du gouvernement du pays hôte, et chaque partenaire s'engageant dans de telles activités dans le cadre d'une subvention d'assistance par l'USAID est régi par les conditions et modalités spécifiées dans le contrat ou la subvention d'assistance concernée.

LA VIOLENCE FONDÉE SUR LE GENRE

La violence fondée sur le genre est un terme générique utilisé pour décrire toute menace ou tout acte préjudiciable à l'encontre d'un individu ou d'un groupe en raison de son sexe biologique réel ou perçu, de son identité ou de son expression de genre, de son orientation sexuelle ou de son manque d'adhésion aux diverses normes socialement construites autour de la masculinité et de la féminité.

La violence fondée sur le genre se caractérise généralement par l'utilisation ou la menace d'un contrôle ou d'un abus physique, psychologique, sexuel, économique, juridique, politique et/ou social, et d'autres formes de contrôle ou d'abus. La violence fondée sur le genre est une violation des droits humains.

Source : [United States Strategy to Prevent Gender-Based Violence Globally](#)

⁶ Agence des États-Unis pour le développement international. 2021. *Protection et promotion de la justice et les droits humains*. <https://www.usaid.gov/democracy/justice-and-human-rights>

SECTION I : VALEURS ET NORMES, CODE DE CONDUITE, DROITS DES GARDES FORESTIERS

OBJECTIF

Les gardes forestiers opèrent dans un monde hybride de justice pénale et de relations communautaires. Ils doivent s'engager dans un large éventail d'activités, allant de la liaison avec les communautés locales à la lutte contre des assaillants lourdement armés. Compte tenu des nuances complexes de l'environnement opérationnel des gardes forestiers, il n'existe pas de code de conduite unique pouvant être appliqué à partir des exemples de la police ou de l'armée. Lorsque les gardes forestiers relèvent d'un autre organisme chargé de l'application de la loi dans le pays, ils peuvent s'inspirer du code de conduite de ces autres organismes. Néanmoins, les gardes forestiers peuvent avoir besoin d'un code de conduite contextualisé, propre à leur travail.

Un code de conduite doit établir les valeurs et les normes fondamentales sur lesquelles se fondent les autres attentes du présent guide. La formation des gardes forestiers fondée sur des valeurs et un comportement éthique commence par un engagement en faveur de principes et de pratiques partagés. Elle commence également par le fait que les gardes forestiers ont une compréhension claire de leurs propres droits. En comprenant et en appréciant leurs propres droits, les gardes forestiers sont plus susceptibles de respecter les droits des autres.

ATTENTES EN MATIÈRE DE FORMATION

La formation des gardes forestiers doit commencer par une compréhension des valeurs, des normes, du code de conduite et des droits des gardes forestiers pour l'organisation. Comme les gardes forestiers travaillent dans un environnement unique, leur code de conduite doit également être unique. Il est possible de s'inspirer des principes existants en matière d'application de la loi que l'on trouve dans les documents internationaux, tels que le Code de conduite des Nations Unies pour les responsables de l'application des lois⁷, le Manuel de Sanremo sur les Règles d'engagement⁸, les Racines de la retenue en temps de guerre du Comité international de la Croix-Rouge⁹, et d'autres codes de conduite utilisés par les organisations de gardes forestiers. Le code de conduite doit définir le comportement des personnes chargées de l'application de la loi et leur relation avec les personnes qu'elles sont chargées de servir et de protéger.

CODE DE CONDUITE

Un code de conduite des gardes forestiers comprend des valeurs et des normes conformes à la législation en matière de droits humains et qui doivent s'inspirer des accords de gouvernance et de gestion, des traités internationaux et des lois nationales, de la prise de conscience des différences d'accès à la justice et de la capacité des institutions de l'État de droit (en particulier dans les zones rurales).

Les partenaires doivent promouvoir l'élaboration et l'utilisation d'un code de conduite des gardes forestiers en collaboration avec les ministères nationaux, les autorités chargées de la protection de la faune et de la flore sauvages ainsi que d'autres partenaires et parties prenantes si nécessaire. Un code de conduite pour les

RAPPEL POUR LE PERSONNEL DE L'USAID : UN CONTRÔLE PRÉALABLE EST NÉCESSAIRE !

La loi Leahy interdit la fourniture d'une assistance étrangère aux membres du personnel chargé de l'application de la loi, y compris la plupart des gardes forestiers, s'ils ont commis des violations des droits humains. Les personnes ou les unités chargées de l'application de la loi et devant recevoir une assistance doivent faire l'objet d'un contrôle approprié afin de confirmer qu'elles n'ont pas d'antécédents en matière d'informations désobligeantes concernant les droits humains. Les demandes de contrôle préalable doivent être soumises au Département d'État par l'intermédiaire du point de contact Leahy du poste bien avant de fournir une formation ou une autre assistance et de contacter votre juriste régional ou votre conseiller juridique général pour toute question.

⁷ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits humains. 1979. *Code de conduite pour les agents chargés de l'application de la loi*. New York : Nations Unies <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx>.

⁸ Institut international de droit humanitaire. 2009. *Manuel de Sanremo sur les règles d'engagement*. Sanremo, Italie : Institut international de droit humanitaire. <http://www.iihl.org/wp-content/uploads/2017/11/ROE-HANDBOOK-ENGLISH.pdf>.

⁹ Comité international de la Croix-Rouge. 2020. *Les racines de la retenue en temps de guerre*. Genève : Comité international de la Croix-Rouge. <https://www.icrc.org/en/publication/4352-roots-restraint-war>.

gardes forestiers doit aborder les questions fondamentales recommandées en matière de droits humains, mais le fait de contextualiser le code de conduite en y incluant des questions locales supplémentaires et des questions spécifiques au partenaire apporte souvent une valeur ajoutée.

Exemple de code de conduite des gardes forestiers¹⁰ :

- Les gardes forestiers sont censés exercer leurs fonctions dans le respect des normes en matière de droits humains. En particulier, les gardes forestiers doivent traiter toutes les personnes avec humanité et respecter leurs droits à la dignité, à la vie privée, à la sûreté et à la sécurité, et le droit à la vie ; le droit d'être à l'abri de la torture et des peines cruelles, inhumaines et dégradantes.
- Les gardes forestiers doivent respecter les droits de *toutes les* personnes avec lesquelles ils ont des interactions, y compris celles qui sont soupçonnées de commettre des activités illégales. Les personnes conservent leurs droits humains même lorsqu'elles ont commis des crimes.
- Les gardes forestiers ne peuvent exercer que des fonctions pour lesquelles ils sont légalement autorisés, et ils ne peuvent travailler que dans des zones géographiques où ils sont compétents, et ils ne peuvent porter que des armes pour lesquelles ils ont une autorisation légale.
- Les gardes forestiers doivent disposer de règles claires concernant le recours à la force, fondées sur les principes de nécessité et de proportionnalité.
- Les gardes forestiers doivent disposer de règles claires concernant le traitement des personnes qu'ils fouillent, arrêtent ou détiennent. Ces règles doivent garantir le respect des droits humains et de la dignité des sujets. Les règles relatives à la confiscation des objets doivent être incluses dans cette procédure.
- Il est strictement interdit d'user de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants.
- Les gardes forestiers ne doivent pas pratiquer de discrimination fondée sur la race, la couleur de la peau, la tribu, le clan, l'ethnie, le sexe, la religion, l'origine sociale, le statut social, le statut d'autochtone ou l'orientation sexuelle. Les gardes forestiers doivent traiter toutes les personnes qu'ils rencontrent sur un pied d'égalité et ne doivent pas accorder de préférence ou appliquer de mauvais traitements fondés sur des motifs discriminatoires.
- Les gardes forestiers ne peuvent pas tuer, sauf dans les circonstances les plus extrêmes, déterminées par les lois nationales pertinentes. Même dans ces circonstances limitées, des mesures correctes doivent être prises. Si une personne a été tuée ou blessée par un garde forestier, une enquête doit être menée sur les circonstances du décès ou de la blessure. S'il s'avère que le meurtre ou les lésions corporelles étaient illégaux, des mesures disciplinaires doivent être prises.

EXEMPLE : FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES GARDES FORESTIERS – VALEURS DES GARDES FORESTIERS¹⁰

Les gardes forestiers doivent être des modèles et des ambassadeurs de leur profession, pour l'environnement et pour les personnes qui dépendent de ces ressources. Souvent, ils sont le « visage » de la nature. Ils doivent être fiers, dévoués et passionnés par leur vocation, prêts à répondre à l'appel du devoir et faire preuve de compassion envers la nature et les personnes avec lesquelles ils ont des interactions.

Les gardes forestiers doivent s'efforcer de respecter les valeurs suivantes dans leur travail et dans leur vie privée :

- Valeurs naturelles et culturelles
- Principes et redevabilité
- Excellence
- Collaboration, loyauté et leadership
- Respect
- Sécurité
- Force d'âme

¹⁰ Code de conduite des gardes forestiers de la Fédération internationale des gardes forestiers, Code de conduite : des lignes directrices pour la mise en œuvre et d'autres ressources utiles sont disponibles sur la page de ressources de l'Universal Ranger Support Alliance. <https://www.ursa4rangers.org/ursa4rangers-resources/#Guidelines>

Pour ceux qui travaillent dans des zones touchées par la guerre et les conflits armés, y compris au-delà des frontières internationales, le code de conduite devrait inclure une formation supplémentaire sur les principes humanitaires des Conventions de Genève. ¹¹

Exemples de droits des gardes forestiers :

- Le droit à la vie, y compris le droit à la sûreté et la sécurité personnelle si leur vie est menacée.
- Les droits liés à l'emploi, tels que les conditions de travail, le niveau de vie et le système de rémunération, y compris l'assurance-vie, la retraite, l'invalidité, etc.
- Le droit à une formation adéquate pour s'assurer qu'ils sont correctement préparés et équipés pour exercer leurs fonctions.
- Le droit de travailler sans être victime de harcèlement sexuel ou de discrimination. L'atteinte à ce droit est un problème particulier pour les femmes travaillant comme gardes forestiers.
- Le droit aux soins de santé, y compris les droits aux premiers secours, aux soins d'urgence et à la réadaptation liés aux blessures subies dans le cadre du travail, ainsi que les traumatismes physiques et mentaux.
- Le droit au soutien de la chaîne de commandement ; il incombe aux directeurs et aux superviseurs de soutenir leurs gardes forestiers.
- Le droit de faire part de ses préoccupations concernant le respect de ces droits sans craindre de représailles.

Exemples de responsabilités des gardes forestiers :

- Traitement juste et équitable de tous et de toutes
- Respect du caractère sacré de la vie
- Protection des personnes vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap)
- Obligation de fournir les premiers soins médicaux
- Obligation de signaler les fautes professionnelles
- Tolérance zéro pour la violence fondée sur le genre, les agressions ou l'exploitation sexuelles, la maltraitance, l'exploitation ou la négligence à l'égard des enfants

¹¹ Comité international de la Croix-Rouge. n.d. Les Conventions de Genève et leurs Commentaires.
<https://www.icrc.org/en/war-and-law/treaties-customary-law/geneva-conventions>.

EXEMPLE DE CODE DE CONDUITE : CODE DE CONDUITE DES NATIONS UNIES POUR LES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES LOIS

Adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 34/169 du 17 décembre 1979

Article 1

Les responsables de l'application des lois doivent s'acquitter en tout temps du devoir que leur impose la loi en servant la collectivité et en protégeant toutes les personnes contre les actes illégaux, conformément au haut degré de responsabilité qu'exige leur profession.

Article 2

Dans l'accomplissement de leur devoir, les responsables de l'application des lois doivent respecter et protéger la dignité humaine et défendre et protéger les droits fondamentaux de toute personne.

Article 3

Les responsables de l'application des lois peuvent recourir à la force seulement lorsque cela est strictement nécessaire et dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions.

Article 4

Les renseignements de caractère confidentiel qui sont en la possession des responsables de l'application des lois doivent être tenus secrets, à moins que l'accomplissement de leurs fonctions ou les besoins de la justice n'exigent absolument le contraire.

Article 5

Aucun responsable de l'application des lois ne peut infliger, susciter ou tolérer un acte de torture ou quelque autre peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant, ni ne peut invoquer un ordre de ses supérieurs ou des circonstances exceptionnelles telles qu'un état de guerre ou une menace de guerre, une menace contre la sécurité nationale, l'instabilité politique intérieure ou tout autre état d'exception pour justifier la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Article 6

Les responsables de l'application des lois doivent veiller à ce que la santé des personnes dont ils ont la garde soit pleinement protégée et, en particulier, prendre immédiatement des mesures pour que des soins médicaux leur soient dispensés chaque fois que cela s'impose.

Article 7

Les responsables de l'application des lois ne doivent commettre aucun acte de corruption. Ils doivent aussi s'opposer vigoureusement à tous actes de ce genre et les combattre.

Article 8

Les responsables de l'application des lois doivent respecter la loi et le présent Code. De même, ils doivent empêcher toute violation de la loi ou du présent Code et s'y opposer vigoureusement au mieux de leurs capacités. Les responsables de l'application des lois qui ont des raisons de penser qu'une violation du présent Code s'est produite ou est sur le point de se produire signalent le cas à leurs supérieurs et, au besoin, à d'autres autorités ou instances de contrôle ou de recours compétentes.

Source : [Haut Commissariat des Nations Unies aux droits humains, 1979. Code de conduite pour les responsables de l'application des lois. New York : Nations Unies.](#)

IMPACT ET IMPORTANCE

Les valeurs, les normes, les droits des gardes forestiers et le code de conduite qui imprègnent une organisation contribuent à garantir des normes de comportement plus élevées parmi les gardes forestiers individuels. Des principes forts et clairs permettent de guider le comportement des gardes forestiers et de professionnaliser le secteur. Les codes de conduite qui promeuvent une culture de l'État de droit, du respect des droits humains et du traitement équitable et juste de tous les individus réduisent le risque de mauvaise conduite des gardes forestiers et la probabilité d'abus. Que les partenaires soient des organisations non gouvernementales ou des entités gouvernementales, tous sont censés mettre en œuvre des approches internes de redevabilité afin de garantir le respect des règles. Comme nous le verrons plus en détail dans la Section 6, les partenaires doivent faire appel à des tiers neutres issus de la société civile pour surveiller les comportements. Mais les partenaires doivent également s'engager à respecter les lois locales et à permettre aux gardes forestiers de répondre de leurs actes devant la justice du pays d'accueil.

SECTION 2 : L'ANALYSE DES CONFLITS ET LA CONNAISSANCE DES SITUATIONS

OBJECTIF

Pour s'engager efficacement dans la gestion des zones protégées et anticiper une réponse appropriée au cours de cet engagement, les partenaires et les gardes forestiers devront comprendre le contexte dans lequel ils travailleront ainsi que les personnes qu'ils rencontreront probablement.

Les partenaires sont encouragés à mener des « analyses de conflit » afin de rester bien informés des tensions et des lignes de fracture qui existent entre la gestion des zones protégées, les communautés locales, les groupes de jeunes, le secteur privé, d'autres services armés, etc. En l'absence d'une telle analyse de conflit, les gestionnaires de zones protégées ne parviennent souvent pas à prendre des mesures préventives pour faire face aux tensions latentes et aux conflits potentiels. Les partenaires ont donc la responsabilité de développer leur propre connaissance de la situation et de l'utiliser pour mieux former les gardes forestiers.

La connaissance de la situation est définie comme « la capacité de percevoir et de traiter toutes les menaces potentielles dans l'environnement »¹². Dans le contexte de la sécurité, le terme est utilisé pour désigner « la connaissance ou la conscience à la minute près nécessaire pour se déplacer, faire fonctionner un équipement ou entretenir un système »¹³.

Il est important que les gardes forestiers soient conscients de la situation afin de minimiser les risques de réaction inappropriée et d'escalade du conflit. Dans l'idéal, les gardes forestiers doivent recevoir une partie de leur formation initiale à l'endroit où ils travailleront par la suite. Si ce n'est pas le cas, la connaissance de la situation joue un rôle encore plus important. On suppose que tous les partenaires engageront des gardes forestiers qui parlent la langue locale.

ATTENTES EN MATIÈRE DE FORMATION

Analyse des conflits : les partenaires sont encouragés à effectuer une analyse des dynamiques sociales, historiques et politiques de la zone d'opérations au sens large (parfois appelée « Approche paysagère »)¹⁴, y compris les communautés rurales, ainsi que l'impact sur la dynamique sociale et sécuritaire présentée par les gardes forestiers et la gestion des zones protégées elle-même.

L'analyse des conflits se concentre sur les conflits entre les êtres humains, par opposition aux conflits entre les hommes et les animaux sauvages. Elle doit être multidimensionnelle et inclure l'accès aux ressources, la concurrence pour ces ressources, l'influence des agents publics (corrompus) et des autorités, et la place des gardes forestiers et autres groupes armés dans cette dynamique et dans l'architecture de la sécurité nationale. Cette analyse devrait également permettre de déterminer les questions clés susceptibles de déclencher des conflits entre différents groupes d'êtres humains et d'identifier les domaines dans lesquels le développement de la confiance avec les communautés locales permettra d'améliorer les relations. Les partenaires sont censés s'engager avec d'autres organisations non gouvernementales, la société civile et les autorités locales et traditionnelles pour développer de meilleures pratiques de travail, faciliter le partage des connaissances et veiller à ce que leur connaissance de la situation soit actualisée et précise.

Connaissance de la situation : les gardes forestiers doivent connaître tous les éléments de la situation nécessaires à la gestion des risques à court terme comme à long terme. Les gardes forestiers doivent connaître les éléments statiques de la zone protégée, tels que le terrain, la proximité des communautés et les espèces animales pérennes. Les gardes forestiers sont également encouragés à recueillir les dernières informations auprès des personnes qui sont sur le terrain, à centraliser les renseignements, puis à organiser des réunions d'information régulières pour fournir des mises à jour sur les éléments dynamiques tels que les incidents de conflit, les observations de braconniers ou d'espèces menacées, les conditions météorologiques, etc. Le fait de se tenir au courant des changements quotidiens dans les facteurs d'évaluation des risques dans la situation immédiate sera une

¹² École de police. 2020. *Gestion des conflits par la désescalade, la communication et la négociation*. <https://assets.college.police.uk/s3fs-public/2020-09/Conflict-management-guidelines.pdf>.

¹³ Conseil national de la recherche. 1998. « Chapitre 7 : Conscience de la situation » Dans *Modeling Human and Organizational Behavior: Application to Military Simulations*. Washington, DC : National Academies Press. <https://www.nap.edu/read/6173/chapter/9>.

¹⁴ Sayer, Jeffrey, Terry Sunderland, Jaboury Ghazoul, Jean-Laurent Pfund, Douglas Sheil, Erik Meijaard, Michelle Venter, et al. 2013. « Dix principes pour une approche paysagère visant à concilier l'agriculture, la conservation et d'autres utilisations concurrentes des terres » *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 110 (21): 8349-8356 <https://www.pnas.org/content/pnas/110/21/8349.full.pdf>.

préparation cruciale pour les gardes forestiers qui s'engagent dans la gestion des zones protégées.

En plus de bien connaître leur terrain, les gardes forestiers doivent également s'efforcer de comprendre clairement les limites des zones protégées, de les communiquer aux communautés locales et de favoriser un dialogue en cas de litige. Les gardes forestiers sont censés être bien informés sur les zones, les restrictions et les utilisations autorisées dans leur domaine de responsabilité. Des conflits surviennent lorsque les limites et l'utilisation ne sont pas clairement définies et bien communiquées. En engageant un dialogue et une consultation continue avec les communautés sur ce sujet, les gardes forestiers peuvent contribuer à une compréhension claire des droits d'utilisation et des restrictions d'accès. Comme nous le verrons plus en détail dans la section suivante, l'engagement auprès des habitants de la région est également essentiel pour obtenir un retour d'information sur les préoccupations de la communauté.

La connaissance de la situation doit comprendre les éléments suivants :

- Tout d'abord, les gardes forestiers doivent comprendre la nature de l'environnement où ils travaillent. L'environnement physique est-il une forêt, une savane ou un lieu situé au bord de l'eau ? Comment se présente le terrain ? Quelles en sont les limites ? La région est-elle éloignée, proche des communautés locales, sujette à l'instabilité politique ? Quel est son niveau de protection ? S'agit-il d'un parc national, d'une réserve privée ou d'une autre catégorie de zone protégée¹⁵ ? Quelles sont les activités autorisées dans la zone protégée ? Qui vit dans les communautés situées à l'intérieur et à la périphérie de la zone protégée ? Quelles sont les normes sociales dominantes en matière de genre, de culture et autres qui régissent les relations au sein des communautés de la région et entre elles ? Existe-t-il des conflits durables au sein des communautés ou entre elles, ou des conflits entre les autorités, les gardes forestiers et les membres des communautés, qui déterminent les relations dans le parc ? Y a-t-il eu des abus connus de la part des forces de l'ordre ou de l'armée qui ont eu un impact disproportionné sur les femmes et les filles, des groupes ethniques minoritaires, les populations autochtones ou d'autres groupes marginalisés ?
- Deuxièmement, les gardes forestiers doivent également comprendre ce qu'ils patrouillent et protègent. Que tentent de protéger les gardes forestiers ? Y a-t-il des espèces menacées ou en voie de disparition ? La flore ? La faune ? Quels sont les éléments les plus susceptibles d'être chassés ou enlevés des zones protégées ? Des ressources naturelles sont-elles collectées ou utilisées, comme le bois pour le charbon de bois, la tourbe, l'eau ou les minéraux ? Cette collecte ou cette utilisation est-elle légale, soumise à autorisation ou illégale ?
- Troisièmement, les gardes forestiers doivent également être conscients des personnes qu'ils sont le plus susceptibles de rencontrer. Y a-t-il des villageois qui pratiquent la chasse ou la cueillette pour leur subsistance ? Les femmes et les filles collecteront-elles des biens tels que le bois de chauffage ? Y a-t-il des touristes ou des chercheurs ? Des bandes armées, des organisations criminelles, des insurgés ou des rebelles opèrent-ils dans la région ? Dans l'affirmative, de quels types d'armes sont-ils susceptibles d'être armés : armes automatiques, fusils, lances ? Existe-t-il des sociétés privées dans la région, par exemple des concessions minières ?
- Enfin, en plus de savoir qui ils peuvent rencontrer, les gardes forestiers doivent comprendre pourquoi ces personnes sont là. Les gardes forestiers peuvent s'attendre à rencontrer des villageois, mais les raisons pour lesquelles ces villageois se trouvent dans la région sont tout aussi importantes. Les communautés locales bénéficient-elles de certains droits et concessions qui leur permettent d'accéder à la zone protégée ? Si des groupes armés opèrent dans la région, sont-ils là pour braconner ou y a-t-il d'autres raisons pour leur présence sur le territoire ?

IMPACT ET IMPORTANCE

Les gardes forestiers et leurs partenaires doivent acquérir une connaissance approfondie non seulement du terrain physique, mais aussi du contexte social dans lequel ils travaillent. Le contexte social comprend les normes sociales et de genre, la composition culturelle des communautés, les populations autochtones, les structures de gouvernance locale, les systèmes coutumiers et les structures de pouvoir, en particulier dans le contexte des groupes marginalisés et vulnérables.

¹⁵ Catégories de zones protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature : <https://www.iucn.org/theme/protected-areas/about/protected-area-catégories>

Cette compréhension préparera mentalement les gardes forestiers aux rencontres réelles auxquelles ils sont le plus susceptibles d'être confrontés. L'analyse des conflits et la connaissance de la situation permettront aux partenaires et aux gardes forestiers de réagir en connaissance de cause et avec des tactiques d'engagement adaptées à la situation et aux personnes avec lesquelles ils ont des interactions. Par exemple, les gardes forestiers qui savent s'ils sont plus susceptibles de rencontrer des braconniers armés, des villageois, des chefs traditionnels masculins ou des touristes peuvent contribuer grandement à une réponse proportionnée et éviter ou minimiser la probabilité d'une confrontation violente.

SECTION 3 : ENGAGEMENT

OBJECTIF

Une fois que les gardes forestiers ont compris leur environnement opérationnel, l'étape suivante consiste à envisager les interactions probables avec les différentes personnes qu'ils rencontreront afin de minimiser les risques de conflit ou de violation des droits humains. Les gardes forestiers ont des interactions avec toute une série de personnes et de groupes à l'intérieur et à proximité des zones protégées, qu'elles soient privées ou soutenues par le gouvernement. Il est donc important qu'ils accomplissent leurs tâches dans le cadre d'un continuum – une séquence cohérente et respectueuse de soins et de services. Les interactions peuvent aller d'un simple contact social à des mesures d'application autoritaires, y compris la détention, l'usage de la force et l'arrestation.

Pour s'assurer que ces interactions incluent les garanties sociales nécessaires à un engagement approprié avec les communautés, les attentes suivantes sont fournies à titre de guide.

ATTENTES EN MATIÈRE DE FORMATION

Dans le cadre de la formation à l'engagement, la meilleure pratique consiste à donner des instructions régulières aux gardes forestiers sur la manière d'être à la fois efficaces dans leurs tâches et respectueux des personnes qui se trouvent dans leur zone de responsabilité ou à proximité de celle-ci.

Les gardes forestiers devraient être sensibilisés et formés aux pratiques en matière de droits humains, y compris la prévention de la violence basée sur le genre, en mettant l'accent sur l'impact de leurs actions sur les communautés qu'ils servent et sur l'objectif ultime de la conservation. La formation des gardes forestiers doit être conçue de manière à inclure des instructions et des lignes directrices spécifiques pour les interactions avec les membres des communautés locales, qui reconnaissent la diversité culturelle et de genre de ces communautés ; les interactions doivent favoriser un engagement permanent et respectueux tout en soutenant l'objectif principal de la conservation dans leurs domaines de responsabilité. À tout moment, les partenaires doivent s'abstenir de s'engager dans des activités susceptibles de causer des blessures à un membre de la communauté dans le cadre de la conduite d'activités d'application de la loi. Des protocoles de signalement permettant d'attirer l'attention sur de telles activités devraient être mis en place par les autorités compétentes. La structure de commandement des gardes forestiers ainsi que celle des partenaires devraient être habilitées à prendre des mesures disciplinaires en cas d'infractions avérées.

Dans le cadre de la formation à l'engagement des gardes forestiers, les bonnes pratiques comprennent les mesures suivantes :

Faire du service public le point de départ : la protection des êtres humains et des animaux est essentielle pour assurer l'efficacité des opérations des gardes forestiers. La sauvegarde de ces deux éléments est au cœur des attentes concernant les gardes forestiers. Les gardes forestiers doivent comprendre que leur rôle consiste avant tout à assurer la sécurité des personnes et la protection de l'ensemble du parc ou de la zone de conservation dont ils sont responsables, et à tenir compte de la manière dont toutes leurs actions peuvent avoir un impact sur cette sécurité et sur les droits humains. Les gardes forestiers doivent veiller à réduire ou à éliminer tout impact négatif des actions menées au sein du corps des gardes forestiers et de celles menées par des suspects ou d'autres personnes. En gardant ces lignes directrices présentes à l'esprit, les gardes forestiers doivent agir dans les limites de l'application de la loi, sans jamais agir d'une manière qui les placerait au-dessus de la loi.

Respect des droits humains comme règle d'engagement :

les gardes forestiers doivent être sensibilisés et formés aux pratiques en matière de droits humains, en mettant l'accent sur l'impact de leurs actions sur les communautés qu'ils servent et sur l'objectif ultime de la conservation.

Les communautés vivant à proximité des zones protégées dépendent souvent de ces réserves pour leur subsistance quotidienne. Si la connaissance de la situation a été mise en œuvre de manière efficace et solide, les partenaires auront veillé à ce que les gardes forestiers comprennent parfaitement les règles associées à l'accès aux réserves et à l'utilisation de leurs ressources, et qu'ils interagissent donc avec les membres de la communauté en conséquence. Dans certains cas, le droit aux ressources vitales et à la liberté de mouvement, tel que réglementé par les autorités compétentes, doit être pris en considération.

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

Les partenaires doivent également s'entretenir avec les communautés autochtones au sujet des actions des gardes forestiers afin de s'assurer de leur participation volontaire ou de leur consultation pour les actions qui affectent leur environnement immédiat ou qui ont un impact sur la zone plus large où ils résident et se déplacent.

Élaboration des paramètres pour les interactions avec les personnes soupçonnées d'activités illicites :

lorsque des personnes suspectées de mener des activités illicites sont identifiées par des patrouilles, des enquêtes, la gestion de zones protégées ou d'autres moyens, les partenaires doivent veiller à ce que les gardes forestiers respectent les mêmes règles d'engagement en matière de droits humains que ceux envers les résidents de la zone et d'autres personnes. Les lignes directrices pour les interventions armées et non armées devraient inclure des paramètres clairs fondés sur l'état de droit concernant l'interrogatoire ou la détention des suspects et toutes les autres interactions jusqu'au moment de l'arrestation, lorsque les politiques de répression pénale et judiciaire peuvent alors avoir la priorité. Les orientations devraient inclure l'établissement d'un processus décisionnel pour passer d'actions telles que l'interrogatoire et l'observation à l'arrestation.

Formulation des lignes directrices pour apporter de l'aide en cas de blessures : les activités des gardes forestiers peuvent parfois entraîner des blessures chez les suspects et les membres de la communauté, en plus des blessures potentiellement subies par les gardes forestiers eux-mêmes.

La formation et les pratiques des gardes forestiers devraient inclure des directives visant à fournir les premiers soins sur place pour les blessures subies lors des actions des gardes forestiers et, lorsque cela est possible, le transport des personnes blessées vers un établissement approprié.

Une formation efficace des gardes forestiers comprend des instructions initiales et des cours de recyclage en matière de premiers secours et d'évacuation des blessés. La responsabilité des autorités chargées de l'application de la loi consistant à porter assistance aux personnes blessées à la suite d'une activité de maintien de l'ordre est une pratique internationalement reconnue. Les gardes forestiers devraient connaître cette pratique, qui devrait être intégrée à leur formation.

Élaboration de stratégies de prévention proactives grâce à l'engagement de la communauté : les gardes forestiers devraient être formés aux efforts proactifs de prévention de la criminalité qui impliquent l'engagement et l'éducation des communautés environnantes dans les efforts de conservation et de lutte contre le braconnage. Ces stratégies ont un impact avéré sur la réduction du braconnage et des incursions¹⁶. La compréhension des raisons pour lesquelles les communautés locales peuvent s'engager dans des activités de chasse illégale, telles que la satisfaction des besoins fondamentaux (faim, génération de revenus), peut aider à identifier et à développer des alternatives pour soutenir les besoins locaux, réduisant en fin de compte la nécessité de puiser des ressources dans les zones protégées et renforçant l'engagement en faveur d'objectifs de conservation plus larges.

IMPACT ET IMPORTANCE

Il est essentiel de former les gardes forestiers à l'objectif et à la fonction d'une zone protégée, y compris à la manière dont différentes personnes ont des interactions avec le parc. Il est particulièrement important que les gardes forestiers comprennent que des populations spécifiques (hommes, femmes, populations autochtones, populations marginalisées, groupes culturels) peuvent avoir des besoins, des priorités, un accès et un statut social uniques lorsqu'ils interagissent avec le parc et ses ressources. L'intégration de ces concepts dans la formation peut créer un sentiment de responsabilité basé sur l'écoute et garantir que toutes les catégories de membres de la communauté locale sont traitées avec équité et respect, et qu'elles sont en mesure de bénéficier de la zone protégée

¹⁶ Lotter, W. D., K. Roberts, R. Singh, K. Clark, C. Barlow, R. de Kock, K. Steiner, D. Mander, M. Khadka et J. Guerrero. 2016. *Anti-Poaching in and Around Protected Areas: Training Guidelines for Field Rangers*. International Ranger Federation. http://awsassets.panda.org/downloads/anti_poaching_in_around_protected_areas_training_guidelines_for_field_rangers.pdf.

par des moyens légaux. Cela améliorera les résultats pour les zones protégées, renforcera la sécurité et l'efficacité des gardes forestiers, et réduira les incidents liés aux violations des droits humains et aux pertes de vies humaines.

Le respect des principes et des attentes susmentionnés devrait permettre de réduire le nombre d'activités susceptibles de causer des blessures aux membres des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des zones protégées. Le respect de ces principes devrait également réduire les violations des droits humains, les cas de violence sexiste et les résultats négatifs liés aux objectifs de conservation. Dans le cadre de la formation à l'engagement communautaire, la formation initiale et continue des gardes forestiers devrait comprendre des instructions sur la manière de s'abstenir de participer à des violations affectant les droits humains et de les limiter de manière proactive, ainsi que sur les protocoles de signalement permettant d'attirer l'attention sur de telles activités par l'intermédiaire des autorités compétentes et sous la direction des partenaires et de la structure de commandement des gardes forestiers.

Pour produire un impact positif maximal, la formation des gardes forestiers doit être bien conçue, et les principes de la formation doivent être appliqués sur le terrain avec des instructions et des lignes directrices spécifiques pour les interactions avec les communautés locales. L'objectif principal des interactions entre les gardes forestiers et les communautés doit être de favoriser un engagement respectueux et continu tout en soutenant l'objectif principal de la conservation dans leurs zones de responsabilité respectives.

SECTION 4 : DÉSESCALADE ET DÉTENTION

OBJECTIF

En supposant que les gardes forestiers aient suivi les protocoles d'engagement corrects, l'étape suivante consiste à éviter que toute situation ne s'aggrave inutilement. Si certaines situations nécessitent légitimement une escalade, y compris un recours à la force, pour favoriser l'obtention de résultats justes et légaux, il incombe aux gardes forestiers – individuellement et collectivement – de veiller à ce que les pratiques de désescalade soient utilisées au maximum dans les situations qui requièrent un recours minimal ou nul à la force. Il est généralement beaucoup plus difficile de désamorcer les tensions au cours d'une confrontation que de les aggraver. Les partenaires doivent former les gardes forestiers aux tactiques et techniques permettant de résoudre les conflits sans recourir à la force dans la mesure du possible. Les meilleures pratiques en matière de formation des gardes forestiers de cette nature révèlent que la méthode la plus efficace comprend à la fois la théorie et la pratique – instructions en salle de classe et exercices d'apprentissage pratiques – ainsi que des cours de recyclage et des évaluations régulières pour assurer l'adoption et l'utilisation continues de l'instruction des programmes de formation. Les partenaires sont encouragés à utiliser ces éléments comme base pour la formation des gardes forestiers à la désescalade et à la détention.

ATTENTES EN MATIÈRE DE FORMATION

La formation à la désescalade et à la détention des gardes forestiers opérant à l'intérieur et à proximité des zones protégées est cruciale pour la sécurité des communautés environnantes, de la faune et de la flore, et des gardes forestiers eux-mêmes. Cette formation doit s'inscrire dans le cadre des paramètres légaux du pays et de l'autorisation de recours à la force accordée aux gardes forestiers. Conformément à ce principe, la formation des gardes forestiers devrait inclure des tactiques efficaces qui éliminent les risques de conduite cruelle, inhumaine et dégradante, de corruption et de violence basée sur le genre ; une formation adéquate des gardes forestiers peut également réduire le risque de blessures ou de décès lors des opérations d'application de la loi. La formation devrait fournir des instructions sur les moyens clairs de détenir légalement des suspects sans recourir à une force excessive lors des interrogatoires et des arrestations. Par conséquent, la formation à la désescalade et à la détention doit comprendre une instruction sur les concepts suivants.

Options de désescalade : les gardes forestiers se trouvent souvent dans des situations mal définies, dans lesquelles certaines activités dans les zones protégées peuvent être autorisées par les règles locales, nationales ou régionales, ou, à l'inverse, dans lesquelles certaines activités relèvent des règles relatives à l'empiètement ou au braconnage. La présence d'individus dans les zones protégées, ainsi que leurs activités, ne correspondent pas toujours clairement à des actions autorisées ou illicites catégorisées, de telle sorte que les gardes forestiers doivent à tout moment considérer les droits humains comme un facteur déterminant. La compréhension du niveau de force nécessaire pour faire face à différents types de confrontations est une fonction essentielle de la désescalade. La formation des gardes forestiers doit comprendre des instructions sur les techniques permettant de diagnostiquer rapidement la nature d'une situation, de déterminer les domaines de légalité en question et de prendre ensuite les mesures qui s'imposent¹⁷. Les partenaires doivent s'assurer que les gardes forestiers comprennent bien leur autorité et leurs obligations dans tous les domaines de l'engagement, et qu'ils disposent d'un éventail d'options et de techniques par le biais d'une formation en salle de classe et d'exercices pratiques afin de pouvoir gérer les situations dans les limites des besoins de chaque confrontation. La formation doit proposer des options allant du désengagement total pour les situations jugées non exécutoires à celles dans lesquelles une arrestation criminelle est clairement justifiée – et toutes les situations intermédiaires. Si un garde forestier est confronté à des activités qui, à la suite d'une enquête respectueuse, sont jugées tout à fait admissibles, il doit mettre fin à la confrontation, ce qui constitue un désengagement complet. Inversement, si une activité illicite est découverte, une arrestation peut être justifiée. Entre ces deux mesures, il y a toute une série de confrontations possibles, qui doivent toutes être gérées avec humanité, en utilisant une option appropriée à la situation.

¹⁷ Désescalade et tactiques alternatives : Lorsque les circonstances le permettent raisonnablement, les agents publics doivent utiliser des stratégies et des techniques non violentes pour diminuer l'intensité d'une situation, améliorer la prise de décision, améliorer la communication, réduire le besoin de recourir à la force et accroître le respect volontaire (par exemple, en faisant appel à des ressources supplémentaires, en élaborant un plan, en tentant une persuasion verbale). <https://www.lexipol.com/resources/blog/de-escalation-a-commonsense-approach/>.

Tactiques de désescalade : la formation des gardes forestiers devrait inclure des instructions sur les capacités de réflexion critique, au cours desquelles les gardes forestiers apprennent à évaluer les situations et à communiquer calmement, respectueusement et avec un ton d'autorité approprié avec toutes les parties en présence. Des tactiques telles que la réduction du niveau de stress manifeste au cours d'un incident en restant calme ou, par exemple, en créant une distance afin de réduire l'angoisse ou le niveau de menace perçue, devraient être incluses dans la formation tactique à la désescalade des gardes forestiers. Les informations relatives à une action des gardes forestiers au cours de laquelle il a été fait usage de la force circuleront très probablement au sein des communautés qui ont été affectées ou témoins d'une action d'application de la loi ; par conséquent, les gardes forestiers doivent également s'efforcer de désamorcer les tensions potentielles avec les communautés par le biais d'un engagement post-incident.

Normes relatives au recours à la force : la force légalement autorisée est une perspective toujours présente dans toute confrontation impliquant des forces de l'ordre. La formation des gardes forestiers doit fournir des instructions définitives – et applicables au niveau local, national ou régional – sur les normes d'utilisation de la force en liaison avec l'autorité des gardes forestiers. Ces normes devraient fournir des conseils aux gardes forestiers concernant la gestion de la proportionnalité de l'usage de la force et l'appréciation des résultats prévisibles liés aux actions qu'ils pourraient entreprendre dans diverses circonstances. L'un des principes fondamentaux de ces critères est qu'ils sont conformes aux normes en matière de droits humains et qu'ils correspondent à ce qui est nécessaire pour protéger la vie d'une personne en cas de danger imminent ou immédiat. Ces normes doivent également être intégrées dans la formation continue et l'évaluation des gardes forestiers afin de garantir qu'elles sont constamment mises à jour et respectées tout au long du mandat d'un garde forestier.

Procédures de détention et d'arrestation : ce sont peut-être les deux résultats finaux potentiels les plus décisifs de l'action des gardes forestiers pour faire respecter l'état de droit dans les zones protégées. Les partenaires doivent veiller à ce que la formation des gardes forestiers comprenne des modules spécifiques sur les procédures applicables au niveau local, national ou régional en matière d'interrogatoires, de fouilles, de détention et d'arrestation des personnes soupçonnées d'activités criminelles sur les territoires relevant de leur autorité. Comme ces activités peuvent constituer un continuum d'actions, cette formation devrait garantir que les droits légaux des personnes sont protégés tout au long du processus et que les personnes impliquées sont conscientes de la nature de la rencontre avec les gardes forestiers. En outre, pour les femmes détenues, le personnel féminin des gardes forestiers doit effectuer toutes les fouilles des femmes détenues, sauf si les circonstances sur le terrain en décident autrement (par exemple, absence de personnel féminin raisonnablement disponible). Ces activités peuvent également faire partie d'une enquête, qui peut déboucher sur un jugement dans un système judiciaire. La formation à la collecte et à la conservation des preuves doit donc également être prise en considération, de même que les droits des personnes en matière de saisie de biens, conformément aux lois applicables.

Mesures de protection contre la violence basée sur le genre : La violence basée sur le genre est l'une des violations des droits humains les plus courantes commises par les gardes forestiers et le personnel de sécurité. Pour prévenir toute violence basée sur le genre et y répondre le cas échéant, il est essentiel de comprendre les normes sexistes néfastes qui peuvent dominer de nombreux contextes dans lesquels travaillent les gardes forestiers, ainsi que la dynamique du pouvoir entre les gardes forestiers (principalement des hommes) et les communautés locales (en particulier les femmes et les filles). Il est donc essentiel que les gardes forestiers respectent les politiques et les procédures de sauvegarde, et que la formation leur permette de bien comprendre les normes sexistes néfastes et les considérations sociales, telles que la dynamique du pouvoir entre les différents groupes¹⁸.

IMPACT ET IMPORTANCE

Les activités des gardes forestiers à l'intérieur et à proximité des zones protégées les mettent en contact avec les habitants de la région et des personnes soupçonnées d'activités illicites. Ces rencontres peuvent aller d'interactions essentiellement bénignes à des situations proches du combat. En outre, l'autorité conférée aux gardes forestiers n'est pas toujours claire pour gérer les confrontations avec certaines personnes dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ces raisons, l'introduction de la force dans les confrontations est toujours une décision difficile et parfois une entreprise injustifiée. Pour s'assurer que les résultats sont utiles pour atteindre l'objectif prévu pour les interactions,

¹⁸ Renforcement des mesures de protection : Stratégies de lutte contre la violence sexiste dans le cadre des projets environnementaux. 2021. https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/iucn_strengthening_safeguards_ed.1.pdf

Boîte à outils de l'Alliance d'action pour la prévention des comportements sexuels répréhensibles de l'USAID : <https://www.usaid.gov/PreventingSexualMisconduct/Partners>

l'application proportionnée et légale de la force est essentielle à l'action des gardes forestiers et à la protection de la vie humaine et animale.

En appliquant ces principes, les gardes forestiers formés aux tactiques de désescalade seront mieux à même d'éviter les conflits, la violence et les blessures, et ils pourront mieux gérer les situations de détention ou d'arrestation de la même manière.

À l'inverse, un recours à la force disproportionné par rapport à une situation donnée peut avoir des conséquences durables et tragiques pour toutes les personnes impliquées. En outre, les conséquences peuvent être permanentes sur l'efficacité, la légitimité et la réputation des gardes forestiers, et elles risquent de mettre en péril la mission globale de l'Agence. Un recours excessif à la force risque fort d'entraîner des violations des droits humains et des relations contre-productives entre les gardes forestiers et les communautés, tandis qu'un recours insuffisant à la force – pour des situations considérées immédiatement ou ultérieurement comme nécessitant un contrôle par la force – peut exposer les gardes forestiers et les passants à des risques de blessures ou de mort, et risque éventuellement d'encourager les braconniers qui pourraient juger qu'une attitude plus agressive de leur part peut leur donner un avantage. Des normes, des tactiques et des pouvoirs clairement définis sont essentiels et fondamentaux pour assurer le succès des activités des gardes forestiers et l'accomplissement de leur mission, et ils devraient être des éléments importants de la formation des gardes forestiers.

SECTION 5 : SUIVI ET ÉVALUATION

OBJECTIF

Le suivi et l'évaluation du comportement des gardes forestiers sont essentiels au succès à long terme de la formation basée sur les droits et à l'amélioration de la conduite des gardes forestiers. L'objectif d'un plan de suivi et d'évaluation est triple.

Tout d'abord, en l'absence d'une certaine forme de supervision, les gardes forestiers peuvent agir en toute impunité. Si leurs supérieurs sont absents ou, pire, s'ils sont eux-mêmes activement engagés dans des activités illégales, la tentation de commettre des abus est plus grande. Deuxièmement, un mécanisme d'évaluation peut aider une organisation à se développer et à améliorer son efficacité. Par exemple, une évaluation pourrait déterminer si les itinéraires de patrouille utilisés par les gardes forestiers sont efficaces pour décourager le braconnage.

Troisièmement, une certaine forme de mécanisme d'évaluation est essentielle à l'engagement et à l'évolution de la carrière. Si les gardes forestiers ont le sentiment que leur travail n'est pas valorisé ou apprécié, ou s'ils sont méprisés par d'autres secteurs de la société, leur dévouement à leur travail diminuera, et le risque d'aider et d'encourager les braconniers augmentera.

Il est tout aussi important de surveiller la santé mentale des gardes forestiers¹⁹. L'impact psychologique des traumatismes subis par les gardes forestiers doit faire l'objet de la plus grande attention de la part des partenaires. Les gardes forestiers doivent pouvoir bénéficier de conseils ou d'une thérapie afin de minimiser le risque d'explosion de violence injustifiée causée par la colère ou un traumatisme refoulé. Tout le suivi et toutes les évaluations doivent être appliqués à tous les niveaux d'une organisation et doivent circuler dans les deux sens, afin que les gardes forestiers aient la possibilité d'être entendus. L'amélioration des performances n'est possible que si l'engagement en faveur des droits humains est institutionnalisé dans l'ensemble des activités d'un partenaire, de sorte que les violations ne soient jamais tolérées.

ATTENTES

Diverses approches peuvent être utilisées pour le suivi et l'évaluation. Certaines peuvent être plus universellement applicables en fonction du niveau de technologie requis. Au niveau le plus élémentaire, les mécanismes suivants devraient être intégrés dans les opérations :

Évaluation par les pairs : la forme la plus simple et la plus fondamentale de suivi et d'évaluation des performances des gardes forestiers consiste à leur donner la possibilité de soumettre régulièrement des évaluations confidentielles de leurs pairs et de leurs supérieurs. Cette forme d'évaluation devrait également permettre aux gardes forestiers d'exprimer leurs griefs à leurs supérieurs ou au partenaire concernant les défis ou les problèmes auxquels ils sont confrontés sur leur lieu de travail.

Évaluation des performances : les superviseurs des gardes forestiers devront également procéder à des évaluations régulières de leurs subordonnés. Ce faisant, les gardes forestiers qui excellent dans leur travail peuvent être promus et se voir confier davantage de responsabilités, tandis que ceux dont les performances laissent à désirer ou contre lesquels des plaintes ont été déposées, soit par leurs pairs, soit par des membres de la communauté locale, peuvent être traités conformément aux politiques et pratiques établies.

L'engagement communautaire : les communautés riveraines des zones protégées sont souvent affectées par l'application de la loi ou par d'autres fonctions des gardes forestiers à l'intérieur des réserves. Ainsi, les partenaires sont encouragés à s'engager régulièrement auprès des communautés locales et des différents types de membres de la communauté, y compris les femmes et les membres de groupes marginalisés ou les anciens des tribus, afin de contrôler les performances des gardes forestiers. Les partenaires devront formuler des lignes directrices pour l'inclusion de la communauté, en mettant l'accent sur le retour d'information avant et après l'activité. Le fait de donner aux communautés locales les moyens de partager leurs expériences avec les gardes forestiers est un élément essentiel du suivi et de l'évaluation. Les partenaires doivent élaborer des protocoles de sensibilisation des communautés pour informer les habitants des environs et collaborer avec les structures de leadership locales, lorsque cela est approprié sur le plan opérationnel, au sujet des activités des gardes forestiers susceptibles

¹⁹ Copple, Colleen, James Copple, Jessica Drake, Nola Joyce, Mary-Jo Robinson, Sean Smoot, Darrel Stephens et Roberto Villaseñor. 2019. *Programmes de santé mentale et de bien-être des forces de l'ordre : Onze études de cas*. Washington, DC : Office of Community Oriented Policing Services (Bureau des services de police à orientation communautaire). <https://cops.usdoj.gov/RIC/Publications/cops-p371-pub.pdf>.

d'affecter ces communautés. Comme indiqué plus haut, les partenaires doivent veiller à ce que les communautés riveraines des zones protégées soient informées des limites territoriales de ces zones et des activités qui y sont autorisées. De même, à l'issue d'actions spécifiques, les gardes forestiers doivent informer les communautés des résultats et vérifier les éventuels impacts négatifs – là encore, dans la mesure où cela est possible d'un point de vue opérationnel sur la base des fonctions d'enquête, des fonctions d'application de la loi et des fonctions judiciaires. Dans la mesure du possible, les partenaires doivent faire appel à des mécanismes indépendants de notification des griefs et de recours, ainsi qu'à un médiateur ou à des agents de liaison judiciaire, s'il en existe dans le pays affecté par le projet.

Registres d'incidents : une certaine forme de documentation de ce qui se passe au cours de la gestion des zones protégées, en particulier les interactions avec les civils, est une composante essentielle du suivi et de l'évaluation. Au niveau le plus élémentaire, il peut s'agir de résumés manuscrits des incidents, mais si la technologie est disponible, des systèmes plus sophistiqués peuvent être utilisés. Il peut s'agir de l'utilisation de caméras d'intervention ou d'applications pour téléphones intelligents. Les registres d'incidents doivent contenir des détails sur la manière dont le conflit a commencé et des notes sur les blessures éventuelles.

Pour minimiser les incidents répétés, il est important que les gardes forestiers et les partenaires identifient et corrigent les causes profondes des conflits, plutôt que de se contenter de traiter les « symptômes »

Débriefing : après tout incident grave impliquant des violences, des conflits ou des menaces à l'encontre des gardes forestiers, les équipes doivent débriefing le plus rapidement possible. Ce faisant, les gardes forestiers et les partenaires peuvent identifier les bonnes pratiques et les domaines d'amélioration, qui peuvent à leur tour être intégrés dans l'apprentissage organisationnel²⁰. Le débriefing est important pour analyser et évaluer les performances opérationnelles d'une équipe, prévenir la répétition des erreurs, identifier et gérer l'état émotionnel et le niveau de stress des gardes forestiers, recueillir des renseignements et des informations qui pourraient être utiles à d'autres équipes ou au partenaire, et recueillir les préoccupations ou les observations des gardes forestiers.

Analyse des conflits : l'évaluation doit être mesurée par rapport à la base de référence établie par l'analyse du conflit décrite dans la Section 2. Les principaux points de désaccord identifiés dans cette analyse doivent être examinés en fonction de l'évolution des attitudes et des comportements, afin de mesurer les progrès accomplis dans les relations entre la gestion des zones protégées et les communautés locales.

IMPACT ET IMPORTANCE

La mise en œuvre d'un plan de suivi et d'évaluation qui renforce la redevabilité, améliore le moral des gardes forestiers, facilite le dialogue et l'intégration des communautés et favorise l'évolution de carrière renforcera l'engagement et la loyauté des gardes forestiers envers leur travail et améliorera la coopération entre les partenaires et les communautés locales. Un moral bas, une mauvaise santé mentale et le sentiment d'être pris pour acquis ou sous-estimé peuvent augmenter le risque d'activités illégales de la part des gardes forestiers, qu'il s'agisse de violations des droits humains ou de collaboration avec les braconniers. Les gardes forestiers doivent se sentir fiers du travail qu'ils accomplissent, appréciés par leurs communautés locales et conscients du fait que les violations de ce code de conduite ne seront pas tolérées.

En outre, les gardes forestiers eux-mêmes doivent se sentir en sécurité et être protégés des mauvais acteurs dans leurs rangs, en particulier dans le cas de la violence basée sur le genre, de la peur des représailles et d'autres formes de violence perpétrées par des collègues. De même, les communautés locales doivent savoir que leur retour d'information est important et apprécié.

Un système de suivi et d'évaluation adopté dans toute l'institution, qui récompense les comportements exceptionnels et élimine les comportements erronés, aboutira à la constitution d'une équipe de gardes forestiers qui s'engagent dans leur travail et visent l'excellence.

²⁰ Miller, L. 2006. Critical Incident Stress Debriefing for Law Enforcement: Practical Models and Special Applications. *Int J Emerg Ment Health* Été 8(3):189-201. <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/16944792/>.

SECTION 6 : RESPONSABILITE

OBJECTIF

Le dernier élément de ce guide, mais la première ligne de défense contre les fautes commises par les gardes forestiers, est une culture interne de responsabilité. Cette section décrit les attentes concernant la manière dont les partenaires peuvent travailler à l'élaboration d'un modèle opérationnel comprenant des mécanismes de supervision et de responsabilité à multiples facettes pour les gardes forestiers qui cherchent à respecter un code de conduite fondé sur le respect des droits humains. En l'absence d'une culture de responsabilité et de systèmes en place pour l'assurer, les gardes forestiers peuvent agir en toute impunité. Cela mine la confiance de la communauté locale, qui est essentielle pour lutter efficacement contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Ce guide est conçu pour améliorer la conduite des gardes forestiers. L'élément le plus essentiel pour éliminer les abus et améliorer le professionnalisme, la transparence et l'intégrité est l'insistance du partenaire pour qu'une forte culture de responsabilité imprègne tous les aspects de la mission.

ATTENTES

Les partenaires sont encouragés à faire en sorte que leurs gardes forestiers respectent des normes fondées sur les droits pour la protection des parcs nationaux et des autres zones protégées. L'USAID ne tolère aucune violation des droits humains, y compris l'exploitation et les abus sexuels, et elle tiendra ses partenaires responsables de toute violation commise sous leur contrôle. La responsabilité des gardes forestiers peut être améliorée de plusieurs façons, notamment par les moyens suivants :

Système judiciaire : les gardes forestiers doivent se considérer comme redevables en vertu de l'état de droit. Outre les normes internationales, chaque partenaire sera soumis aux lois et règles d'engagement locales. Les partenaires sont censés comprendre toutes les lois nationales en vertu desquelles les gardes forestiers travaillent et, le cas échéant, sont autorisés à utiliser la force létale. Les partenaires sont encouragés à coopérer avec les forces de l'ordre et les tribunaux locaux en cas de violations possibles des droits humains. Les partenaires sont également encouragés à travailler en étroite collaboration avec les agents de liaison judiciaire (ou équivalents) dans les pays où de tels postes existent. Les partenaires doivent signaler les abus qui leur sont rapportés pour qu'ils soient traités par le système judiciaire national approprié et prendre des mesures pour corriger ou renforcer les politiques et les pratiques afin d'éviter de nouvelles conduites inappropriées. Le système judiciaire national est en fin de compte l'arbitre final en matière de redevabilité des gardes forestiers.

Indépendance : la capacité à respecter l'état de droit exige l'indépendance. Plus que le désir de protéger leurs zones de conservation, ou même leur loyauté envers le gouvernement en place, il faut reconnaître que les gardes forestiers sont redevables et doivent respecter les principes fondamentaux des droits humains et les règles d'engagement internationalement reconnues pour les acteurs armés. Les partenaires peuvent soutenir l'indépendance en s'efforçant d'éliminer d'autres influences malveillantes, telles que les menaces que les entreprises criminelles font peser sur les gardes forestiers et leurs familles, la tentation de braconner eux-mêmes, l'influence indue de gouvernements corrompus ou les pots-de-vin.

Pratiques d'intervention par les pairs : si un garde forestier est témoin d'un préjudice causé par un collègue, il doit suivre le modèle du « devoir d'intervention », qui doit être intégré dans toutes les procédures opérationnelles et de formation des gardes forestiers. Le devoir d'intervention impose aux gardes forestiers qui sont témoins d'un comportement tel que la complicité dans des activités illicites ou des abus physiques de toute nature, y compris des abus sexuels, de prendre des mesures pour arrêter ou empêcher ces activités de se produire ou de se poursuivre. Il est important de protéger contre les représailles et de garantir des conséquences significatives et opportunes en cas de représailles à l'encontre d'un autre garde forestier qui a mis fin à un comportement répréhensible de ses pairs ou qui l'a signalé. Les mécanismes de confidentialité ou d'anonymat pour le signalement des abus et la mise en place de voies d'orientation efficaces sont également des éléments importants pour améliorer le signalement et la responsabilité en cas d'inconduite.

L'engagement communautaire : suite à l'engagement des communautés dans le suivi de la conduite des gardes forestiers, les partenaires doivent s'engager dans une forme de retour d'information de la part des communautés afin de garantir la confiance et la redevabilité. Il doit exister une ligne de communication transparente et ouverte entre les communautés locales et les partenaires afin de permettre aux civils de déposer des plaintes et de faire part de leurs griefs. Les partenaires doivent s'assurer que les communautés locales se sentent en sécurité

lorsqu'elles signalent des violations et qu'il n'y aura pas de récriminations ou de conséquences négatives. À ce titre, un système de signalement anonyme devrait être disponible dans la mesure du possible.

Après avoir reçu des informations en retour, des plaintes ou des recommandations, les partenaires doivent agir rapidement pour résoudre les problèmes et informer les communautés des mesures qu'ils ont prises.

Engagement des parties prenantes : l'implication d'autres acteurs à but non lucratif, non gouvernementaux et de la société civile, en particulier ceux qui ont une expertise en matière de genre, de violence basée sur le genre et d'inclusion sociale, dans les activités des gardes forestiers peut permettre de fournir un retour d'information et une redevabilité très utiles. Ces parties prenantes peuvent jouer un rôle important en soutenant les gardes forestiers et en formulant les politiques et procédures de prévention de la criminalité les plus efficaces possibles. Elles peuvent également fournir des recherches, des données, des ressources et des idées politiques supplémentaires qui peuvent conduire à une protection plus efficace des parcs et des zones protégées.

IMPACT ET IMPORTANCE

Une culture de responsabilité est sans doute l'élément le plus important pour prévenir les abus des gardes forestiers et encourager l'excellence. Quelle que soit l'organisation, quel que soit le rôle, en l'absence d'une certaine forme de responsabilité, un comportement moins qu'optimal finira par émerger. Bien qu'une bonne formation soit essentielle, pour que les améliorations aient un impact durable, il est vital de s'attaquer aux déficiences institutionnelles sous-jacentes qui sont la cause première des problèmes – et pas seulement aux problèmes les plus visibles concernant le comportement des gardes forestiers. Les gardes forestiers devraient se considérer comme redevables en vertu de l'état de droit. Les gardes forestiers doivent également rendre compte des règlements et des politiques mis en place par l'organisation des gardes forestiers. Les partenaires doivent s'efforcer d'impliquer une variété de parties prenantes clés dans leurs opérations, car la création de multiples mécanismes de responsabilité augmente la probabilité d'institutionnaliser la réforme. La responsabilité est essentielle pour instaurer la confiance avec les communautés riveraines des zones protégées, et la confiance est essentielle pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Si les communautés locales ne font pas confiance aux gardes forestiers, elles seront moins enclines à coopérer avec eux ou à signaler des activités illégales présumées, créant ainsi des refuges et une impunité pour les criminels.

ANNEXE I : RESSOURCES

Les ressources fournies offrent un éventail d'informations relatives aux normes internationales en matière de droits humains, aux droits humains dans un contexte de conservation, aux protocoles de désescalade et d'utilisation de la force dans différents contextes d'application de la loi, aux orientations en matière de lutte contre le braconnage, à la protection et à la prévention de la violence sexiste et à la collaboration avec les populations autochtones.

Comité international de la Croix-Rouge. 2002. *Le droit des conflits armés : connaissances de base*. Genève : CICR. https://www.icrc.org/en/doc/assets/files/other/law1_final.pdf.

Comité international de la Croix-Rouge. 2020. *Les racines de la retenue en temps de guerre*. Genève : CICR. <https://www.icrc.org/en/publication/4352-roots-restraint-war>.

Institut international de droit humanitaire. 2006. *Manuel sur le droit des conflits armés non internationaux*. Sanremo, Italie : Institut international de droit humanitaire. <https://www.legal-tools.org/doc/ccf497/pdf/>.

Institut international de droit humanitaire. 2009. *Manuel de Sanremo sur les règles d'engagement*. Sanremo, Italie : Institut international de droit humanitaire. <http://www.ihl.org/wp-content/uploads/2017/11/ROE-HANDBOOK-ENGLISH.pdf>. <https://www.legal-tools.org/doc/ccf497/pdf/>

Lotter, Wayne D., Keith Roberts, Rohit Singh, Krissie Clark, Crispian J.E.A. Barlow, Ruben de Kock, Kurt W. Steiner, Damien Mander, Madhav Khadka et Julián Guerrero. 2016. *Anti-Poaching in and Around Protected Areas: Training Guidelines for Field Rangers*. International Ranger Federation. <https://www.internationalrangers.org/toolkit/anti-poaching-training-guidelines/>.

Mukpo, Ashoka. 2020. « Report: WWF Knew About Rights Abuses by Park Rangers but Didn't Respond Effectively. » *Mongabay*, 8 décembre 2020. <https://news.mongabay.com/2020/12/report-wwf-knew-about-rights-abuses-by-park-rangers-but-dnot-respond-effectively/>.

Police Executive Research Forum. 2012. *An Integrated Approach to De-Escalation and Minimizing Use of Force*. Washington, DC : Police Executive Research Forum. <https://www.coursehero.com/file/p6u20d9/Police-Executive-Research-Forum-August-2012/>.

Sayer, Jeffrey, Terry Sunderland, Jaboury Ghazoul, Jean-Laurent Pfund, Douglas Sheil, Erik Meijaard, Michelle Venter, et al. 2013. « Ten Principles for a Landscape Approach to Reconciling Agriculture, Conservation, and Other Competing Land Uses. » *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America* 110 (21): 8349-8356. <https://www.pnas.org/content/pnas/110/21/8349.full.pdf>.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) 2021. « Renforcement des garanties : Stratégies de lutte contre la violence sexiste dans les projets environnementaux » Washington, D.C., UICN et USAID. https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/iucn_strengthening_safeguards_ed.1.pdf

Assemblée générale des Nations Unies. 1948. *Déclaration universelle des droits de l'homme*. New York : Nations Unies <https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/udhr.pdf>.

Assemblée générale des Nations Unies. 1966. *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. New York : Nations Unies <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/cescr.aspx>.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits humains. 2011. *Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains, à 10*. New York : Nations Unies <https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Business/UNGPsBHRnext10/CN.pdf>.

Assemblée générale des Nations Unies. 1966. *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*. New York : Nations Unies <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>.

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits humains. 1979. *Code de conduite pour les agents chargés de l'application de la loi*. New York : Nations Unies <https://www.ohchr.org/EN/ProfessionalInterest/Pages/LawEnforcementOfficials.aspx>.

Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). 2005. *Conservation de la biodiversité : Un guide pour le personnel et les partenaires des initiatives de l'USAID*. Washington, DC : USAID. <https://sanremcrsp.cired.vt.edu/wp-content/uploads/2013/11/USAIDBiodiversityConservationGuide.pdf>.

USAID. 2013. *Stratégie sur la démocratie, les droits humains et la gouvernance*. Washington, DC : USAID. <https://www.usaid.gov/democracy/democracy-human-rights-and-governance-strategy>.

USAID. 2015. *Manuel sur la biodiversité et le développement*. Washington, DC : USAID. <https://biodiversitylinks.org/library/resources/biodiversity-and-development-handbook-1/view>

USAID. 2016. *Élaboration de modèles de situation dans la programmation de la biodiversité de l'USAID*. Washington, DC : USAID. https://usaidlearninglab.org/sites/default/files/resource/files/htgl_summary_508.pdf.

USAID. 2018. *Meilleures pratiques pour l'engagement des parties prenantes dans la programmation de la biodiversité*. Washington, DC : USAID. https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00T9XH.pdf

USAID. 2020. *L'efficacité des mécanismes et des programmes de redevabilité de la police*. Washington, DC : USAID. <https://www.usaid.gov/democracy/document/effectiveness-police-accountability-mechanisms-and-programs>

U.S. Army Corps of Engineers. 2015. *Manuel du garde forestier*. Washington, DC : U.S. Army Corps of Engineers. <https://corpslakes.ercd.dren.mil/employees/visitassist/pdfs/NWP-WillametteValley.pdf>

U.S. Government Accountability Office. 2020. *Rapport sur la lutte contre le trafic d'espèces sauvages : les agences s'efforcent de répondre aux allégations d'abus des droits humains dans les programmes de conservation à l'étranger*. Washington, DC : U.S. Government Accountability Office. <https://www.gao.gov/products/GAO-21-139R>.

Wildlife Conservation Society. 2009. *Conservation et droits humains : un cadre d'action*. New York : Wildlife Conservation Society. https://c532f75abb9c1c021b8c-e46e473f8aadb72cf2a8ea564b4e6a76.ssl.cf5.rackcdn.com/2020/12/08/1facur49jt_WCS_ConservationHumanRightsFrameworkAction_FINAL_FR_2009.pdf.

World Wildlife Fund for Nature (WWF). 2008. *Déclaration de principes du WWF sur les populations autochtones et la conservation*. Gland, Suisse : WWF. <https://www.worldwildlife.org/publications/wwf-statement-of-principles-on-indigenous-peoples-and-conservation>.

WWF. 2013. *Principes et politiques sociales*. Suisse : WWF. https://d2ouvy59p0dg6k.cloudfront.net/downloads/wwf_social_principles_and_policies.pdf.

WWF. 2020. *Intégration des droits humains dans la conservation de la nature : de l'intention à l'action*. Gland, Suisse : WWF. https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/independent_review_independent_panel_of_experts_final_report_24_nov_2020.pdf.

WWF. 2020. *Réponse de la direction aux recommandations du rapport du groupe indépendant Intégration des droits humains dans la conservation de la nature : de l'intention à l'action*. Gland, Suisse : WWF. https://wwfint.awsassets.panda.org/downloads/4_ir_wwf_management_response.pdf.